



## AVENANT N°1

Du 28 mars 2018

Aux Règles de Classe Jauge  
Edition de février 2018

### AVENANT DE SECURITE

« Les modifications ou rajouts par rapport au texte initial sont en caractère gras »  
« Les suppressions par rapport au texte initial sont en caractère rayé »

### H.2.15.9 Médical

~~« Rédaction réservée dans l'attente des directives de la FFVoile, fera l'objet d'un avenant de sécurité »~~  
(...) Classe Figaro Bénéteau ~~2017-2018~~ (...)

## ANNEXE V

### LISTE PHARMACIE 2018

~~Le lien pour la pharmacie 2018 non disponible à la date où nous publions les règles de Classe sera communiqué dans un avenant de sécurité.~~

**Vous pouvez trouver la liste pharmacie valable jusqu'au 30 septembre 2018 en suivant ce lien :**

[http://www.ffvoile.fr/ffv/web/ffvoile/documents/Reglt\\_medical\\_annx6.pdf](http://www.ffvoile.fr/ffv/web/ffvoile/documents/Reglt_medical_annx6.pdf)

### H.2.3.1 ~~La bouée de sauvetage modèle fer à cheval équipée~~ **Bouées de sauvetage**

#### a) Une Bouée de sauvetage modèle fer à cheval équipée :

- du feu de retournement SOLAS
- d'un sifflet
- d'une ancre flottante légère
- d'une ligne de récupération (RSO 4.22.5)
- d'une perche dite IOR, reliée à la bouée par un filin flottant de 3 mètres environ ; les modèles

télescopiques ou gonflables ne sont admis que s'ils sont à déclenchement automatique et doivent être positionnés sur le radeau de sauvetage. Les autres modèles peuvent être positionnés entre la bouée et le radeau de sauvetage.

La bouée doit être arrimée verticalement à l'arrière du cockpit. Elle doit porter des bandes réfléchissantes, le nom et le numéro de voile du bateau.

- b) Une deuxième bouée de sauvetage avec feu à allumage automatique, un sifflet et une ancre flottante pour les épreuves en double en RSO 1 et 2 Elle doit porter des bandes réfléchissantes, le nom et le numéro de voile du bateau.**
- c) Pour les épreuves en solitaire catégories 1,2,3, la FFVoile prescrit qu'il peut n'y avoir qu'une seule bouée à bord, Prescription FFVOILE (RSO-FFVoile n°21) mais dans ce cas répondant aux spécifications de l'article 4.22.4 des RSO et H.2.3.4 a) des règles de Classe.**

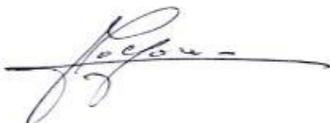
Le président de La Classe  
Figaro Bénéteau

Yannig Livory



Commission Jauge et Sécurité

Michel Moyou



Le responsable des mesures  
Classe Figaro Bénéteau

Jean-Louis Jaouen

Hse Jaouen.  
